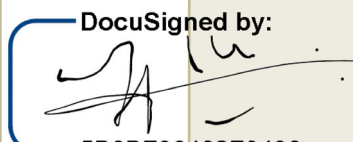


I. BILAN AU 31/07/2024

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/07/2024	Net 31/07/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	7 700	7 700		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	235 151	145 217	89 934	182 566
Fonds commercial	50 109 136	21 805 444	28 303 692	31 292 197
Autres immobilisations incorporelles	38 000	38 000		
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	7 869 314	4 728 128	3 141 186	2 760 489
Autres immobilisations corporelles	14 967 842	9 454 541	5 513 301	5 984 674
Immobilisations en cours	157 983		157 983	528 730
Avances et acomptes	2 888		2 888	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	9 028 069	2 539 065	6 489 004	9 020 251
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	8 872 403	205 982	8 666 421	7 185 231
Prêts	152 360		152 360	504 103
Autres immobilisations financières	2 077 111	36 904	2 040 207	2 302 236
ACTIF IMMOBILISE	93 517 957	38 960 980	54 556 976	59 760 478
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	7 259 068			
Avances, acomptes versés sur commandes	34 707			
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 999 755	78 188	2 921 566	3 334 122
Autres créances	2 519 934		2 519 934	2 615 273
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	2 993 501		2 993 501	3 172 978
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 646 363		2 646 363	2 703 644
ACTIF CIRCULANT	18 453 328	526 950	17 926 378	19 517 358
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	111 971 285	39 487 930	72 483 354	79 277 835

DocuSigned by:



5B0BF36402F8430...

448 762

6 810 306

7 677 684

34 707

13 656

SAS L'OPTICIEN AFFLELOU

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Capital social ou individuel (dont versé : 16 408 734)	16 408 734	16 408 734
Primes d'émission, de fusion, d'apport	20 982 357	20 982 357
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	208 905	208 905
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	-6 308 682	-31 081 951
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-3 735 718	-10 226 728
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	105 762	65 567
CAPITAUX PROPRES	27 661 357	-3 643 115
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	327 030	713 961
Provisions pour charges		
PROVISIONS	327 030	713 961
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 444	
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	26 935 764	62 464 167
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	646 948	677 230
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 529 999	12 255 253
Dettes fiscales et sociales	3 641 475	3 892 586
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	183 543	336 837
Autres dettes	3 548 794	2 580 915
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	44 494 967	82 206 990
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	72 483 354	79 277 835

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/07/2024

Rubriques	Exercice 2024		Total	Exercice 2023
	France	Exportation		
Ventes de marchandises	69 363 359	12 758	69 376 117	70 962 136
Production vendue de biens				
Production vendue de services	884 580		884 580	775 422
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	70 247 939	12 758	70 260 698	71 737 559
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			315 213	4 000
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			643 121	1 246 592
Autres produits			314 256	301 455
PRODUITS D'EXPLOITATION			71 533 287	73 289 605
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			25 088 835	25 949 381
Variation de stock (marchandises)			963 630	-11 327
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			23 339 497	23 656 526
Impôts, taxes et versements assimilés			1 286 496	1 390 305
Salaires et traitements			15 105 948	16 133 564
Charges sociales			5 789 284	5 431 896
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 419 438	2 439 123
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			146 942	176 902
Dotations aux provisions			45 000	102 400
Autres charges			1 469 998	1 938 977
CHARGES D'EXPLOITATION			75 655 069	77 207 746
RESULTAT D'EXPLOITATION			-4 121 782	-3 918 141
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			4 203 576	182 645
Produits financiers de participations			4 015 358	2 601
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			149 139	159 197
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges			39 079	20 847
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			4 784 243	3 037 166
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 620 860	188 083
Intérêts et charges assimilées			2 163 383	2 849 083
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			-580 667	-2 854 521
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-4 702 449	-6 772 662
PRODUITS EXCEPTIONNELS			10 395 520	4 492 666
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			250	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			5 330 908	3 989 319
Reprises sur provisions et transferts de charges			5 064 362	503 347
CHARGES EXCEPTIONNELLES			9 428 788	7 946 732
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			267 173	104 113
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			8 733 632	4 601 070
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			427 983	3 241 549
RESULTAT EXCEPTIONNEL			966 732	-3 454 066
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			86 132 383	77 964 916
TOTAL DES CHARGES			89 868 101	88 191 644
BENEFICE OU PERTE			-3 735 718	-10 226 728

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la société

L'activité principale de la société consiste en la vente de produits d'optique et d'aides auditives au travers de son réseau de magasins succursalistes sous les enseignes « ALAIN AFFLELOU », « ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN » et « OPTICAL DISCOUNT ».

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/08/2023 au 31/07/2024 soit une durée de 12 mois.

Les principaux chiffres clés sont :

- Chiffre d'affaires : 70 260 698
- Total du bilan : 72 483 354
- Résultat net comptable : -3 735 718

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la société SAS L'OPTICIEN AFFLELOU qui ont été établis et arrêtés par le président.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1. Evolution du réseau

Début 2023, le Groupe a entamé une stratégie de réduction du portefeuille de magasins en propre en France. Notre réseau de magasins en propre représentait 93 magasins au 31 juillet 2022, à la suite du rachat de deux portefeuilles de 20 magasins (12 en Normandie et 8 magasins dans la région bordelaise). Cette stratégie est motivée par notre conviction que, dans la plupart des cas, notre organisation en franchise apporte un maximum d'efficacité à notre réseau. Néanmoins, dans certaines situations, nous visons à conserver en propre certains magasins, notamment lorsqu'ils ont comme dans les zones touristiques un poids important sur l'image de la marque ALAIN AFFLELOU, ou s'ils se situent dans des zones à fort achalandage comme les grands centres commerciaux ou les rues principales des grandes villes, où les moyens financiers importants nécessaires peuvent ne pas être adéquats pour le profil de nos franchisés. En conséquence, il a été décidé de céder les magasins qui ne répondaient pas à ces critères (sauf si ces magasins sont situés en région parisienne ou sont particulièrement rentables).

Cette stratégie de réduction de notre portefeuille s'est accompagnée d'un plan visant à permettre aux directeurs de magasins de devenir franchisés avec notre programme Adelante, renforçant ainsi l'expansion de notre enseigne et un plan visant à leur donner plus d'autonomie dans leurs activités quotidiennes.

En conséquence, le portefeuille de magasins en propre pour la société L'opticien Affellou a été ramené à 63 magasins au 31 juillet 2024, contre 76 au 31 juillet 2023.

2.2. Notification d'un contrôle URSSAF

La société a fait l'objet d'une notification de l'URSSAF d'Ile de France en date du 9 février 2023 d'un contrôle de l'application des législations relatives aux cotisations et contributions obligatoires recouvrées par les organismes de recouvrement, et ce, à compter du 1er janvier 2020. Les opérations de contrôle se sont déroulées du 11 avril 2023 au 12 octobre 2023 et l'enjeu maximum s'élève à 0,1 million d'euros.

Le 31 janvier 2024, la société a reçu une mise en demeure d'un montant de 86.529€ au titre de contributions et de cotisations restant à devoir.

Par un courrier du 07 mars 2024 adressé à l'URSSAF, la société notifie qu'elle reconnaît la somme de 54.274.19€ mais conteste la somme de 32 254.81€.

En conséquence et en attente d'un retour de l'URSSAF, la provision pour risques et charges comptabilisée pour un montant de 100.000€ au 31 juillet 2023 est ajustée au 31 juillet 2024 à 32.254.81€ soit le montant contesté.

2.3. Evolution du parc

2.3.1 Acquisitions :

Cette année, la société n'a procédé à aucune acquisition.

SAS L'OPTICIEN AFFLELOU

2.3.2 Fermetures :

Cette année, la société a fermé 5 magasins dans les villes suivantes :

Boulogne
Rouen Saint Sever
Barentin
Labège (enseigne OD)
Villiers en bière (enseigne OD)

2.3.3 Cessions :

La société a cédé 8 magasins au cours de l'exercice :

Villes	Prix de cession
Metz	460 000€
Saint Quentin en Yvelines	1 170 000€
Labège	948 000€
Villiers en bière	800 000€
Ruaudin	652 408€
La chapelle saint aubin	1 083 000€
Le mans centre commercial	106 000€
Le mans minimes	83 000€

Au total, les cessions s'élèvent à un montant de 5 302 408€.

3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun autre événement important n'est intervenu depuis le 1er août 2024, susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité ou le patrimoine de la société.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2024 sont établis selon les principes, normes et méthodes comptables découlant du Plan Comptable Général 2014 conformément au règlement ANC 2014-03, à l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil National de la Comptabilité et du Comité de Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.1. Immobilisations

4.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les fonds de commerce, les droits au bail et les logiciels acquis par la société. Ces éléments ne sont pas amortis compte-tenu de la stabilité de leur valeur d'utilité. Toutefois, une appréciation régulière est effectuée.

Les fonds de commerce et les droits au bail sont comptabilisés pour le prix d'achat incluant les frais d'acquisition.

Méthode de provisionnement :

Fonds de commerce : la valeur nette comptable des éléments corporels et incorporels constituant chacun des actifs est comparée ; soit à 80% de son chiffre d'affaires HT des 12 derniers mois ; soit à la valeur de cession pressentie lorsque des transactions sont en cours de réalisation. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur de comparaison, une provision pour dépréciation est enregistrée pour la différence après plafonnement à la valeur du droit au bail s'il existe.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.

4.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissement selon le mode linéaire.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- Agencements et aménagements divers : 6 à 10 ans
- Matériel et outillage : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Matériel de transport : 3 à 4 ans
- Mobilier : 5 ans

4.1.3. Immobilisations financières

Participations et autres titres immobilisés :

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, hors frais d'acquisition.

La société déterminera la valeur réelle des titres selon le montant de l'actif net à la clôture de l'exercice, le niveau de rentabilité et la valeur d'utilité.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les dépôts et cautionnement correspondent au dépôt de garantie des loyers des magasins exploités.

Valeurs mobilières de placements :

Non applicable

4.2. Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités précédentes est supérieure à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant de la différence.

Une provision pour dépréciation est calculée selon la méthode suivante :

- 20% sur les produits de plus d'1 an ;
- 40% sur les produits de plus de 2 ans ;
- 80% sur les produits de plus de 3 ans.

Les stocks au bilan peuvent intégrer, le cas échéant, des magasins détenus de manière temporaire en marchands de bien.

4.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation d'exploitation est comptabilisée lorsque la valeur de l'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Pour avoir, sur un plan économique, une parfaite concordance entre l'acte de vente et le chiffre d'affaires, il a été décidé, depuis mars 2011, d'éditer la facture et donc générer le chiffre d'affaires dès la commande acceptée par le client. Les biens à livrer sont individualisés et donc la livraison est probable.

4.4. Provisions règlementées

Les provisions règlementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

4.5. Provisions pour risques

Les provisions pour litiges et les autres provisions pour charges d'exploitation figurant au bilan ont été estimées en fonction de l'hypothèse la plus probable de la sortie de ressources pour la société. La contrepartie des provisions est inscrite en compte de résultat dans les charges et produits d'exploitation ou exceptionnels.

4.6. Indemnité départ à la retraite

En France, l'indemnité de retraite est un montant forfaitaire versé à l'employé quand ce dernier part à la retraite. Le montant de cette prestation dépend de la durée de service de l'employé à la date de la retraite et est défini par les conventions collectives et/ou d'entreprise. L'indemnité du plan de retraite ne fournit pas de droits acquis aux employés avant qu'ils atteignent l'âge de la retraite (droits non acquis). Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas liées à d'autres prestations standards de retraite, telles que les pensions versées par la sécurité sociale ou les fonds complémentaires (Arcco et Agirc).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini), sont inscrits en engagements hors bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque la société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Les hypothèses de calcul retenues par l'organisme collecteur sont les suivantes :

- Table de mortalité : TF-TH 14/16
- Droits régissant les IFC : issus de la CCN Optique - Lunetterie de détail
- Age de départ à la retraite :
 - 65 ans pour la catégorie Cadres,
 - 64 ans pour la catégorie Agents de maîtrise
 - 64 ans pour la catégorie Ouvriers / Employés
- Mode de départ en retraite : Départ volontaire
- Taux de charges sociales patronales : taxation de 42 %
- Taux d'évolution des salaires : 4.5 % l'an
- Taux de turn-over : 15%
- Taux d'actualisation : 3.6 % l'an

4.7. Dérogations aux principes généraux

4.7.1. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.7.2. Changements de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

4.7.3. Opérations à long terme

Non applicables.

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1. Intégration fiscale

La société est intégrée fiscalement dans la société AFFLELOU.

Au 31 juillet 2024, la société a calculé son impôt sur les sociétés selon la convention d'intégration fiscale qui prévoit que les filiales constatent leur impôt comme si elles étaient imposées seules. La société Mère conserve ainsi les économies d'impôts générées par les déficits de ses filiales.

5.2. Droit au bail et fonds de commerce

Afin de tenir compte de l'évolution de la valeur des fonds de commerce, un test de dépréciation est réalisé chaque année, par magasin, à la clôture sur la base de 80% du CA HT des 12 derniers mois du point de vente.

Pour les magasins concernés par une fermeture temporaire pour travaux, le CA HT retenu durant la fermeture correspond au budget de CA prévu.

Ce test a conduit à une provision complémentaire sur l'exercice de 372 239€.

Les cessions et fermetures de magasins ont entraîné une reprise de dépréciation de 5 017 362€.

Le montant cumulé constaté au bilan pour les dépréciations des fonds est de 21 692 206€.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

6.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

6.1.1 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2023	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/07/2024
Frais d'établissement et de développement	51 050			43 350	7 700
Autres postes d'immobilisation incorporelles	57 927 482	157 666		7 702 862	50 382 286
Total 1 Incorporelles	57 978 532	157 666		7 746 212	50 389 986
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.					
Installations générales et agencements	14 427 692	1 307 376		3 229 118	12 505 950
Installations techniques, matériels et outillages	7 787 033	1 538 833		1 456 551	7 869 314
Matériel de transport	136 135	175		26 995	109 315
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 204 350	327 541		179 313	2 352 577
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	24 555 209	3 173 925		4 891 977	22 837 157
Immobilisations corporelles en cours (1)	528 730	157 982	(528 729)		157 983
Acomptes		2 888			2 888
TOTAL	83 062 470	3 492 461	528 729	12 638 189	73 388 014

- (1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

SAS L'OPTICIEN AFFLELOU

6.1.2 Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2023	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/07/2024
Frais d'établissement et de développement Fonds commercial	51 050		43 350	7 700
Autres immobilisations incorporelles	660 011	77 003	25 704	711 310
Total 1	711 061	77 003	69 054	719 010
Terrains Constructions				
Installations générales et agencements	8 258 852	1 298 393	2 477 059	7 080 186
Installations techniques, matériels et outillages	5 026 544	866 633	1 165 049	4 728 128
Matériel de transport	103 652	18 738	26 995	95 395
Matériel de bureau informatique, mobilier	1 876 377	158 672	170 942	1 864 106
Total 2	15 265 425	2 342 436	3 840 046	13 767 815
TOTAL	15 976 486	2 419 438	3 909 100	14 486 824

6.1.3 Provision pour dépréciation des immobilisations

Se référer au paragraphe [7.2. Etat des provisions.](#)

6.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/07/2023	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/07/2024	Provision	Valeur Nette au 31/07/2024
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	9 020 251	7 818		9 028 069	2 539 065	6 489 004
Autres titres immobilisés	7 385 400	1 609 105	122 101	8 872 403	205 982	8 666 421
Prêts et autres immobilisations financières	2 806 340	336 174	913 042	2 229 471	36 904	2 192 567
TOTAL	19 211 990	1 953 097	1 035 143	20 129 943	2 781 951	17 347 992

6.3. Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 31/07/2024
Matières premières			
Marchandises	7 259 068	448 762	6 810 306
Produits finis			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
TOTAL	7 259 068	448 762	6 810 306

6.4. Provisions pour dépréciation des stocks et des créances

Se référer au paragraphe [7.2. Etat des Provisions](#).

6.5. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 10 395 523 € en valeur brute au 31/07/2024 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	2 229 471	132 205	2 097 266
Créances rattachées à des participations			
Prêts	152 360	122 360	30 000
Autres immobilisations financières	2 077 111	9 844	2 067 266
ACTIF CIRCULANT :	8 166 052	8 166 052	
Clients	2 913 991	2 913 991	
Clients douteux	85 764	85 764	
Personnel et comptes rattachés	6 105	6 105	
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	844 420	844 420	
Groupe et associés	280 910	280 910	
Débiteurs divers	1 388 500	1 388 500	
Charges constatées d'avance	2 646 363	2 646 363	
TOTAL	10 395 523	8 298 257	2 097 266
Montants des prêts accordés en cours d'exercice	30 000		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	332 383		
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

6.6. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/07/2024	Net 31/07/2023
Créances clients et comptes rattachés	2 999 755	78 188	2 921 566	3 334 122
Autres créances	2 519 934		2 519 934	2 615 273
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	5 519 689	78 188	5 441 501	5 949 396

Les provisions sont établies selon les modalités décrites au [paragraphe 7.2.](#)

6.7. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2024	Au 31/07/2023
Intérêts courus	73 345	100 326
Factures à établir clients divers	172 425	63 030
Factures à établir clients groupe	38 474	
Facture à établir fournisseurs centrale	0	0
Avoirs à recevoir divers	147 035	270 404
Avoirs à recevoir Groupe	916 008	1 149 600
Produits à recevoir divers	172	5 387
TOTAL	1 347 459	1 588 747

6.8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 2 646 363 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2024	Au 31/07/2023
Charges d'exploitation	2 646 363	2 703 644
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	2 646 363	2 703 644

7. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

7.1. Capitaux propres

7.1.1. Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominal
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursement ou annulation sur l'exercice	
Actions ordinaires	837 500	1 786 396	-1 786 396	19,59
TOTAL	837 500	1 786 396	-1 786 396	19,59

7.1.2. Affectation des résultats de l'exercice 2023

Les comptes de l'exercice 2023 ont fait apparaître un résultat de -10 226 728 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce profit a été affecté comme suit :

- le montant de -10 226 728 au poste « Report à nouveau ».

7.2 Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

7.2.1 Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2023	Dotations	Reprises	Au 31/07/2024
Provisions pour litige prud'homal	79 400	45 000	79 400	45 000
Provisions pour garantie Clients				
Provisions pour perte de marchés à terme				
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change				
TOTAL	79 400	45 000	79 400	45 000

SAS L'OPTICIEN AFFLELOU

7.2.2 Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2023	Dotations	Reprises	Au 31/07/2024
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	634 561	15 549	368 080	282 030
TOTAL	634 561	15 549	368 080	282 030

7.2.3 Provision pour dépréciation des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2023	Dotations	Reprises	Au 31/07/2024
Provisions sur immos incorporelles	25 792 707	372 239	4 887 596	21 277 351
Provisions sur immos corporelles	544 621		129 766	414 855
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations		2 539 065		2 539 065
Provisions autres immos financières	200 169	81 796	39 079	242 886
TOTAL	26 537 497	2 993 100	5 056 441	24 474 157

7.2.4 Provision amortissements dérogatoires

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2023	Dotations	Reprises	Au 31/07/2024
Amortissements dérogatoires	65 567	40 194		105 762
TOTAL	65 567	40 194	0	105 762

7.2.5 Provisions pour dépréciation des stocks

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2023	Dotations	Reprises	Au 31/07/2024
Matières premières				
Produits finis				
Marchandises	545 014	64 079	160 332	448 762
TOTAL	545 014	64 079	160 332	448 762

7.2.6 Provisions pour dépréciation des créances

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2023	Dotations	Reprises	Au 31/07/2024
Poste : Clients douteux	77 634	82 863	82 309	78 188
Poste : Autres créances				
TOTAL	77 634	82 863	82 309	78 188

7.3 Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	8 444	8 444		
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	26 935 764		26 935 764	
Fournisseurs et comptes rattachés	9 529 999	9 529 999		
Personnel et comptes rattachés	1 453 287	1 453 287		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 560 616	1 560 616		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	352 208	352 208		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	275 364	275 364		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	183 543	183 543		
Groupe et associés	3 243 558	3 243 558		
Autres dettes	305 236	305 236		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	43 848 019	43 848 019	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	23 882 815			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	59 411 218			

7.4 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2024	Au 31/07/2023
Fournisseurs Groupe	7 962 754	9 973 489
Fournisseurs France	391 398	796 334
Fournisseurs Etrangers	809	363
Fournisseurs factures non parvenues	1 175 037	1 485 067
Valeurs nettes comptables	9 529 998	12 255 253

7.5 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 529 999	12 255 253
Dettes fiscales et sociales	3 641 475	3 892 586
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 444	
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)	26 935 764	62 464 167
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	646 948	677 230
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	183 543	336 837
Autres dettes	3 548 794	2 580 915
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	44 494 967	82 206 988

8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

8.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2024		Exercice 2023	
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises	69 363 359	12 758	69 376 117	70 962 136
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	884 580		884 580	775 422
Chiffre d'affaires	70 247 939	12 758	70 260 698	71 737 559
%	99,98 %	0,02 %	100,00 %	

SAS L'OPTICIEN AFFLELOU

8.2 Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2024	Au 31/07/2023
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation	315 213	4 000
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	957 377	1 548 046
TOTAL	1 272 590	1 552 046

8.3 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -580 667 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS FINANCIERS	4 203 576	182 645
Produits financiers de participations	4 015 358	2 601
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	149 139	159 197
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges	39 079	20 847
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	4 784 243	3 037 166
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 620 860	188 083
Intérêts et charges assimilées	2 163 383	2 849 083
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-580 667	-2 854 521

Les produits financiers de participations se répartissent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant
- Dividendes Groupe	4 000 000
- Dividendes Hors Groupe	
TOTAL	4 000 000

Sociétés concernées	Dividendes reçus
ERIC AFFLELOU	4 000 000

8.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 966 732 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 395 520	4 492 666
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	250	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 330 908	3 989 319
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 064 362	503 347
CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 428 788	7 946 732
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	267 173	104 113
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 733 632	4 601 070
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	427 983	3 241 549
RESULTAT EXCEPTIONNEL	966 732	-3 454 066

Les charges et les produits des éléments d'actif cédés s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Valeur brute	Valeur Nette Comptable	Prix de Cession	Résultat de cession
Cessions d'immobilisations corporelles	2 795 805	776 636	-813 537	36 725
Cessions d'immobilisations incorporelles	4 566 933	4 499 770	-4 517 371	17 601
Cessions d'immobilisations financières				0
Mises au rebut Immobilisations incorporelles	3 179 279	3 177 388	0	0
Mises au rebut Immobilisations corporelles	2 103 032	275 296	0	0
TOTAL	12 645 049	8 729 090	-5 330 908	54 326

SAS L'OPTICIEN AFFLELOU

8.5 Impôt sur les bénéfices

La société L'OPTICIEN AFFLELOU est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société AFFLELOU .

8.5.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

Résultats	Résultat comptable avant impôt	Réintégrations et déductions	Report déficitaire à imputer IS	Résultat fiscal	Montant de l'impôt théorique	Dû	Résultat net après impôt
TOTAL	-3 735 718	-3 054 630		-6 790 348			-3 735 718

Exercice 2024		
Résultat comptable de l'exercice		-3 735 718
1. Réintégrations fiscales		5 583 377
2. Déductions fiscales		-8 638 007
Détermination du résultat fiscal	BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		-6 790 348
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
RESULTAT FISCAL		-6 790 348

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

8.5.2 Incidence sur le résultat de l'application des dispositions fiscales

Impact sur le résultat de l'exercice	Exercice 2024
Résultat de l'exercice	-3 735 718
- Impôt sur le bénéfice	
- Crédits d'impôts	
• Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
• Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	
• Crédit d'impôt famille	
• Réduction d'impôt en faveur du mécénat	
• Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
• Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
• Autres imputations	
Résultat avant impôt (ou crédit d'impôt)	-3 735 718
+ Dotations de l'exercice aux provisions réglementées	
- Reprises de l'exercice sur provisions réglementées	
Variation des provisions réglementées : - amortissements dérogatoires	
Résultat hors dispositions fiscales	-3 735 718

9. INFORMATIONS DIVERSES

9.1 Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2024, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2024	Effectif
Cadres	107
Agents de maîtrise	129
Employés	147
Apprentis	37
Stagiaires	
Autres	
TOTAL	420

9.2 Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société SAS AFFLELOU 1B Place de la defense 92400 COURBEVOIE - FRANCE.

9.3 Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	% de détention	Capital détenu	Capitaux propres y compris résultat	Résultat Net
<u>Filiales (plus de 50%)</u>				
APLUS	100%	24 887	541 602	99 112
ERIC AFFLELOU	100%	40 000	809 737	466 642

9.4 Engagements financiers

9.4.1 Engagements donnés

Loyer

Au 31 juillet 2024, le montant des engagements donnés pour les loyers est de 19.838.328€.

Prêts

Au 31 juillet 2024, le montant du crédit vendeur pour l'acquisition des titres APLUS et Eric Afflelou est de 7.104.396 €.

9.4.2 Engagements reçus

Obligations convertibles

Le montant des engagements reçus pour les obligations convertibles est de 8.945.002 €

Crédits vendeurs

Le montant des engagements reçus pour les crédits vendeurs est de 153.107 €

9.5. Engagements sur le personnel

9.5.1 Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Le montant des indemnités de départ à la retraite s'élève à 554.785 euros.

L'Opticien Afflelou
Exercice clos le 31 juillet 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 188 160
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

L'Opticien Afflelou

Exercice clos le 31 juillet 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société L'Opticien Afflelou,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société L'Opticien Afflelou relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} août 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui,

selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives aux fonds de commerce et droits au bail. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées ainsi que les informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 20 décembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

 **Benoit Pimont**

Benoit Pimont

Sébastien Huet

I. BILAN AU 31/07/2024

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/07/2024	Net 31/07/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	7 700	7 700		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	235 151	145 217	89 934	182 566
Fonds commercial	50 109 136	21 805 444	28 303 692	31 292 197
Autres immobilisations incorporelles	38 000	38 000		
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	7 869 314	4 728 128	3 141 186	2 760 489
Autres immobilisations corporelles	14 967 842	9 454 541	5 513 301	5 984 674
Immobilisations en cours	157 983		157 983	528 730
Avances et acomptes	2 888		2 888	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	9 028 069	2 539 065	6 489 004	9 020 251
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	8 872 403	205 982	8 666 421	7 185 231
Prêts	152 360		152 360	504 103
Autres immobilisations financières	2 077 111	36 904	2 040 207	2 302 236
ACTIF IMMOBILISE	93 517 957	38 960 980	54 556 976	59 760 478
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	7 259 068	448 762	6 810 306	7 677 684
Avances, acomptes versés sur commandes	34 707		34 707	13 656
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 999 755	78 188	2 921 566	3 334 122
Autres créances	2 519 934		2 519 934	2 615 273
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	2 993 501		2 993 501	3 172 978
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 646 363		2 646 363	2 703 644
ACTIF CIRCULANT	18 453 328	526 950	17 926 378	19 517 358
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	111 971 285	39 487 930	72 483 354	79 277 835

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Capital social ou individuel (dont versé : 16 408 734)	16 408 734	16 408 734
Primes d'émission, de fusion, d'apport	20 982 357	20 982 357
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	208 905	208 905
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	-6 308 682	-31 081 951
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-3 735 718	-10 226 728
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	105 762	65 567
CAPITAUX PROPRES	27 661 357	-3 643 115
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	327 030	713 961
Provisions pour charges		
PROVISIONS	327 030	713 961
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 444	
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)	26 935 764	62 464 167
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	646 948	677 230
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 529 999	12 255 253
Dettes fiscales et sociales	3 641 475	3 892 586
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	183 543	336 837
Autres dettes	3 548 794	2 580 915
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	44 494 967	82 206 990
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	72 483 354	79 277 835

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/07/2024

Rubriques	Exercice 2024		Total	Exercice 2023
	France	Exportation		
Ventes de marchandises	69 363 359	12 758	69 376 117	70 962 136
Production vendue de biens				
Production vendue de services	884 580		884 580	775 422
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	70 247 939	12 758	70 260 698	71 737 559
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			315 213	4 000
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			643 121	1 246 592
Autres produits			314 256	301 455
PRODUITS D'EXPLOITATION			71 533 287	73 289 605
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			25 088 835	25 949 381
Variation de stock (marchandises)			963 630	-11 327
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			23 339 497	23 656 526
Impôts, taxes et versements assimilés			1 286 496	1 390 305
Salaires et traitements			15 105 948	16 133 564
Charges sociales			5 789 284	5 431 896
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 419 438	2 439 123
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			146 942	176 902
Dotations aux provisions			45 000	102 400
Autres charges			1 469 998	1 938 977
CHARGES D'EXPLOITATION			75 655 069	77 207 746
RESULTAT D'EXPLOITATION			-4 121 782	-3 918 141
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			4 203 576	182 645
Produits financiers de participations			4 015 358	2 601
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			149 139	159 197
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges			39 079	20 847
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			4 784 243	3 037 166
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 620 860	188 083
Intérêts et charges assimilées			2 163 383	2 849 083
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			-580 667	-2 854 521
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-4 702 449	-6 772 662
PRODUITS EXCEPTIONNELS			10 395 520	4 492 666
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			250	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			5 330 908	3 989 319
Reprises sur provisions et transferts de charges			5 064 362	503 347
CHARGES EXCEPTIONNELLES			9 428 788	7 946 732
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			267 173	104 113
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			8 733 632	4 601 070
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			427 983	3 241 549
RESULTAT EXCEPTIONNEL			966 732	-3 454 066
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			86 132 383	77 964 916
TOTAL DES CHARGES			89 868 101	88 191 644
BENEFICE OU PERTE			-3 735 718	-10 226 728

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la société

L'activité principale de la société consiste en la vente de produits d'optique et d'aides auditives au travers de son réseau de magasins succursalistes sous les enseignes « ALAIN AFFLELOU », « ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN » et « OPTICAL DISCOUNT ».

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/08/2023 au 31/07/2024 soit une durée de 12 mois.

Les principaux chiffres clés sont :

- Chiffre d'affaires : 70 260 698
- Total du bilan : 72 483 354
- Résultat net comptable : -3 735 718

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la société SAS L'OPTICIEN AFFLELOU qui ont été établis et arrêtés par le président.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1. Evolution du réseau

Début 2023, le Groupe a entamé une stratégie de réduction du portefeuille de magasins en propre en France. Notre réseau de magasins en propre représentait 93 magasins au 31 juillet 2022, à la suite du rachat de deux portefeuilles de 20 magasins (12 en Normandie et 8 magasins dans la région bordelaise). Cette stratégie est motivée par notre conviction que, dans la plupart des cas, notre organisation en franchise apporte un maximum d'efficacité à notre réseau. Néanmoins, dans certaines situations, nous visons à conserver en propre certains magasins, notamment lorsqu'ils ont comme dans les zones touristiques un poids important sur l'image de la marque ALAIN AFFLELOU, ou s'ils se situent dans des zones à fort achalandage comme les grands centres commerciaux ou les rues principales des grandes villes, où les moyens financiers importants nécessaires peuvent ne pas être adéquats pour le profil de nos franchisés. En conséquence, il a été décidé de céder les magasins qui ne répondaient pas à ces critères (sauf si ces magasins sont situés en région parisienne ou sont particulièrement rentables).

Cette stratégie de réduction de notre portefeuille s'est accompagnée d'un plan visant à permettre aux directeurs de magasins de devenir franchisés avec notre programme Adelante, renforçant ainsi l'expansion de notre enseigne et un plan visant à leur donner plus d'autonomie dans leurs activités quotidiennes.

En conséquence, le portefeuille de magasins en propre pour la société L'opticien Affellou a été ramené à 63 magasins au 31 juillet 2024, contre 76 au 31 juillet 2023.

2.2. Notification d'un contrôle URSSAF

La société a fait l'objet d'une notification de l'URSSAF d'Ile de France en date du 9 février 2023 d'un contrôle de l'application des législations relatives aux cotisations et contributions obligatoires recouvrées par les organismes de recouvrement, et ce, à compter du 1er janvier 2020. Les opérations de contrôle se sont déroulées du 11 avril 2023 au 12 octobre 2023 et l'enjeu maximum s'élève à 0,1 million d'euros.

Le 31 janvier 2024, la société a reçu une mise en demeure d'un montant de 86.529€ au titre de contributions et de cotisations restant à devoir.

Par un courrier du 07 mars 2024 adressé à l'URSSAF, la société notifie qu'elle reconnaît la somme de 54.274.19€ mais conteste la somme de 32 254.81€.

En conséquence et en attente d'un retour de l'URSSAF, la provision pour risques et charges comptabilisée pour un montant de 100.000€ au 31 juillet 2023 est ajustée au 31 juillet 2024 à 32.254.81€ soit le montant contesté.

2.3. Evolution du parc

2.3.1 Acquisitions :

Cette année, la société n'a procédé à aucune acquisition.

2.3.2 Fermetures :

Cette année, la société a fermé 5 magasins dans les villes suivantes :

Boulogne
Rouen Saint Sever
Barentin
Labège (enseigne OD)
Villiers en bière (enseigne OD)

2.3.3 Cessions :

La société a cédé 8 magasins au cours de l'exercice :

Villes	Prix de cession
Metz	460 000€
Saint Quentin en Yvelines	1 170 000€
Labège	948 000€
Villiers en bière	800 000€
Ruaudin	652 408€
La chapelle saint aubin	1 083 000€
Le mans centre commercial	106 000€
Le mans minimes	83 000€

Au total, les cessions s'élèvent à un montant de 5 302 408€.

3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun autre événement important n'est intervenu depuis le 1er août 2024, susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité ou le patrimoine de la société.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2024 sont établis selon les principes, normes et méthodes comptables découlant du Plan Comptable Général 2014 conformément au règlement ANC 2014-03, à l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil National de la Comptabilité et du Comité de Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.1. Immobilisations

4.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les fonds de commerce, les droits au bail et les logiciels acquis par la société. Ces éléments ne sont pas amortis compte-tenu de la stabilité de leur valeur d'utilité. Toutefois, une appréciation régulière est effectuée.

Les fonds de commerce et les droits au bail sont comptabilisés pour le prix d'achat incluant les frais d'acquisition.

Méthode de provisionnement :

Fonds de commerce : la valeur nette comptable des éléments corporels et incorporels constituant chacun des actifs est comparée ; soit à 80% de son chiffre d'affaires HT des 12 derniers mois ; soit à la valeur de cession pressentie lorsque des transactions sont en cours de réalisation. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur de comparaison, une provision pour dépréciation est enregistrée pour la différence après plafonnement à la valeur du droit au bail s'il existe.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.

4.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissement selon le mode linéaire.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- Agencements et aménagements divers : 6 à 10 ans
- Matériel et outillage : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Matériel de transport : 3 à 4 ans
- Mobilier : 5 ans

4.1.3. Immobilisations financières

Participations et autres titres immobilisés :

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, hors frais d'acquisition.

La société déterminera la valeur réelle des titres selon le montant de l'actif net à la clôture de l'exercice, le niveau de rentabilité et la valeur d'utilité.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les dépôts et cautionnement correspondent au dépôt de garantie des loyers des magasins exploités.

Valeurs mobilières de placements :

Non applicable

4.2. Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités précédentes est supérieure à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant de la différence.

Une provision pour dépréciation est calculée selon la méthode suivante :

- 20% sur les produits de plus d'1 an ;
- 40% sur les produits de plus de 2 ans ;
- 80% sur les produits de plus de 3 ans.

Les stocks au bilan peuvent intégrer, le cas échéant, des magasins détenus de manière temporaire en marchands de bien.

4.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation d'exploitation est comptabilisée lorsque la valeur de l'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Pour avoir, sur un plan économique, une parfaite concordance entre l'acte de vente et le chiffre d'affaires, il a été décidé, depuis mars 2011, d'éditer la facture et donc générer le chiffre d'affaires dès la commande acceptée par le client. Les biens à livrer sont individualisés et donc la livraison est probable.

4.4. Provisions règlementées

Les provisions règlementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

4.5. Provisions pour risques

Les provisions pour litiges et les autres provisions pour charges d'exploitation figurant au bilan ont été estimées en fonction de l'hypothèse la plus probable de la sortie de ressources pour la société. La contrepartie des provisions est inscrite en compte de résultat dans les charges et produits d'exploitation ou exceptionnels.

4.6. Indemnité départ à la retraite

En France, l'indemnité de retraite est un montant forfaitaire versé à l'employé quand ce dernier part à la retraite. Le montant de cette prestation dépend de la durée de service de l'employé à la date de la retraite et est défini par les conventions collectives et/ou d'entreprise. L'indemnité du plan de retraite ne fournit pas de droits acquis aux employés avant qu'ils atteignent l'âge de la retraite (droits non acquis). Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas liées à d'autres prestations standards de retraite, telles que les pensions versées par la sécurité sociale ou les fonds complémentaires (Arcco et Agirc).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini), sont inscrits en engagements hors bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque la société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Les hypothèses de calcul retenues par l'organisme collecteur sont les suivantes :

- Table de mortalité : TF-TH 14/16
- Droits régissant les IFC : issus de la CCN Optique - Lunetterie de détail
- Age de départ à la retraite :
 - 65 ans pour la catégorie Cadres,
 - 64 ans pour la catégorie Agents de maîtrise
 - 64 ans pour la catégorie Ouvriers / Employés
- Mode de départ en retraite : Départ volontaire
- Taux de charges sociales patronales : taxation de 42 %
- Taux d'évolution des salaires : 4.5 % l'an
- Taux de turn-over : 15%
- Taux d'actualisation : 3.6 % l'an

4.7. Dérogations aux principes généraux

4.7.1. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.7.2. Changements de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

4.7.3. Opérations à long terme

Non applicables.

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1. Intégration fiscale

La société est intégrée fiscalement dans la société AFFLELOU.

Au 31 juillet 2024, la société a calculé son impôt sur les sociétés selon la convention d'intégration fiscale qui prévoit que les filiales constatent leur impôt comme si elles étaient imposées seules. La société Mère conserve ainsi les économies d'impôts générées par les déficits de ses filiales.

5.2. Droit au bail et fonds de commerce

Afin de tenir compte de l'évolution de la valeur des fonds de commerce, un test de dépréciation est réalisé chaque année, par magasin, à la clôture sur la base de 80% du CA HT des 12 derniers mois du point de vente.

Pour les magasins concernés par une fermeture temporaire pour travaux, le CA HT retenu durant la fermeture correspond au budget de CA prévu.

Ce test a conduit à une provision complémentaire sur l'exercice de 372 239€.

Les cessions et fermetures de magasins ont entraîné une reprise de dépréciation de 5 017 362€.

Le montant cumulé constaté au bilan pour les dépréciations des fonds est de 21 692 206€.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

6.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

6.1.1 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2023	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/07/2024
Frais d'établissement et de développement	51 050			43 350	7 700
Autres postes d'immobilisation incorporelles	57 927 482	157 666		7 702 862	50 382 286
Total 1 Incorporelles	57 978 532	157 666		7 746 212	50 389 986
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.					
Installations générales et agencements	14 427 692	1 307 376		3 229 118	12 505 950
Installations techniques, matériels et outillages	7 787 033	1 538 833		1 456 551	7 869 314
Matériel de transport	136 135	175		26 995	109 315
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 204 350	327 541		179 313	2 352 577
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	24 555 209	3 173 925		4 891 977	22 837 157
Immobilisations corporelles en cours (1)	528 730	157 982	(528 729)		157 983
Acomptes		2 888			2 888
TOTAL	83 062 470	3 492 461	528 729	12 638 189	73 388 014

- (1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

6.1.2 Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2023	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/07/2024
Frais d'établissement et de développement Fonds commercial	51 050		43 350	7 700
Autres immobilisations incorporelles	660 011	77 003	25 704	711 310
Total 1	711 061	77 003	69 054	719 010
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements	8 258 852	1 298 393	2 477 059	7 080 186
Installations techniques, matériels et outillages	5 026 544	866 633	1 165 049	4 728 128
Matériel de transport	103 652	18 738	26 995	95 395
Matériel de bureau informatique, mobilier	1 876 377	158 672	170 942	1 864 106
Total 2	15 265 425	2 342 436	3 840 046	13 767 815
TOTAL	15 976 486	2 419 438	3 909 100	14 486 824

6.1.3 Provision pour dépréciation des immobilisations

Se référer au paragraphe [7.2. Etat des provisions.](#)

6.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/07/2023	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/07/2024	Provision	Valeur Nette au 31/07/2024
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	9 020 251	7 818		9 028 069	2 539 065	6 489 004
Autres titres immobilisés	7 385 400	1 609 105	122 101	8 872 403	205 982	8 666 421
Prêts et autres immobilisations financières	2 806 340	336 174	913 042	2 229 471	36 904	2 192 567
TOTAL	19 211 990	1 953 097	1 035 143	20 129 943	2 781 951	17 347 992

6.3. Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 31/07/2024
Matières premières			
Marchandises	7 259 068	448 762	6 810 306
Produits finis			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
TOTAL	7 259 068	448 762	6 810 306

6.4. Provisions pour dépréciation des stocks et des créances

Se référer au paragraphe [7.2. Etat des Provisions](#).

6.5. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 10 395 523 € en valeur brute au 31/07/2024 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	2 229 471	132 205	2 097 266
Créances rattachées à des participations			
Prêts	152 360	122 360	30 000
Autres immobilisations financières	2 077 111	9 844	2 067 266
ACTIF CIRCULANT :	8 166 052	8 166 052	
Clients	2 913 991	2 913 991	
Clients douteux	85 764	85 764	
Personnel et comptes rattachés	6 105	6 105	
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	844 420	844 420	
Groupe et associés	280 910	280 910	
Débiteurs divers	1 388 500	1 388 500	
Charges constatées d'avance	2 646 363	2 646 363	
TOTAL	10 395 523	8 298 257	2 097 266
Montants des prêts accordés en cours d'exercice	30 000		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	332 383		
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

6.6. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/07/2024	Net 31/07/2023
Créances clients et comptes rattachés	2 999 755	78 188	2 921 566	3 334 122
Autres créances	2 519 934		2 519 934	2 615 273
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	5 519 689	78 188	5 441 501	5 949 396

Les provisions sont établies selon les modalités décrites au [paragraphe 7.2](#).

6.7. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2024	Au 31/07/2023
Intérêts courus	73 345	100 326
Factures à établir clients divers	172 425	63 030
Factures à établir clients groupe	38 474	
Facture à établir fournisseurs centrale	0	0
Avoirs à recevoir divers	147 035	270 404
Avoirs à recevoir Groupe	916 008	1 149 600
Produits à recevoir divers	172	5 387
TOTAL	1 347 459	1 588 747

6.8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 2 646 363 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2024	Au 31/07/2023
Charges d'exploitation	2 646 363	2 703 644
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	2 646 363	2 703 644

7. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

7.1. Capitaux propres

7.1.1. Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominal
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursement ou annulation sur l'exercice	
Actions ordinaires	837 500	1 786 396	-1 786 396	19,59
TOTAL	837 500	1 786 396	-1 786 396	19,59

7.1.2. Affectation des résultats de l'exercice 2023

Les comptes de l'exercice 2023 ont fait apparaître un résultat de -10 226 728 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce profit a été affecté comme suit :

- le montant de -10 226 728 au poste « Report à nouveau ».

7.2 Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

7.2.1 Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2023	Dotations	Reprises	Au 31/07/2024
Provisions pour litige prud'homal	79 400	45 000	79 400	45 000
Provisions pour garantie Clients				
Provisions pour perte de marchés à terme				
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change				
TOTAL	79 400	45 000	79 400	45 000

7.2.2 Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2023	Dotations	Reprises	Au 31/07/2024
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	634 561	15 549	368 080	282 030
TOTAL	634 561	15 549	368 080	282 030

7.2.3 Provision pour dépréciation des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2023	Dotations	Reprises	Au 31/07/2024
Provisions sur immos incorporelles	25 792 707	372 239	4 887 596	21 277 351
Provisions sur immos corporelles	544 621		129 766	414 855
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations		2 539 065		2 539 065
Provisions autres immos financières	200 169	81 796	39 079	242 886
TOTAL	26 537 497	2 993 100	5 056 441	24 474 157

7.2.4 Provision amortissements dérogatoires

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2023	Dotations	Reprises	Au 31/07/2024
Amortissements dérogatoires	65 567	40 194		105 762
TOTAL	65 567	40 194	0	105 762

7.2.5 Provisions pour dépréciation des stocks

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2023	Dotations	Reprises	Au 31/07/2024
Matières premières				
Produits finis				
Marchandises	545 014	64 079	160 332	448 762
TOTAL	545 014	64 079	160 332	448 762

7.2.6 Provisions pour dépréciation des créances

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2023	Dotations	Reprises	Au 31/07/2024
Poste : Clients douteux	77 634	82 863	82 309	78 188
Poste : Autres créances				
TOTAL	77 634	82 863	82 309	78 188

7.3 Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	8 444	8 444		
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	26 935 764		26 935 764	
Fournisseurs et comptes rattachés	9 529 999	9 529 999		
Personnel et comptes rattachés	1 453 287	1 453 287		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 560 616	1 560 616		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	352 208	352 208		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	275 364	275 364		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	183 543	183 543		
Groupe et associés	3 243 558	3 243 558		
Autres dettes	305 236	305 236		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	43 848 019	43 848 019	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	23 882 815			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	59 411 218			

7.4 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2024	Au 31/07/2023
Fournisseurs Groupe	7 962 754	9 973 489
Fournisseurs France	391 398	796 334
Fournisseurs Etrangers	809	363
Fournisseurs factures non parvenues	1 175 037	1 485 067
Valeurs nettes comptables	9 529 998	12 255 253

7.5 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 529 999	12 255 253
Dettes fiscales et sociales	3 641 475	3 892 586
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 444	
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)	26 935 764	62 464 167
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	646 948	677 230
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	183 543	336 837
Autres dettes	3 548 794	2 580 915
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	44 494 967	82 206 988

8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

8.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2024		Exercice 2023	
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises	69 363 359	12 758	69 376 117	70 962 136
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	884 580		884 580	775 422
Chiffre d'affaires	70 247 939	12 758	70 260 698	71 737 559
%	99,98 %	0,02 %	100,00 %	

8.2 Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/07/2024	Au 31/07/2023
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation	315 213	4 000
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	957 377	1 548 046
TOTAL	1 272 590	1 552 046

8.3 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -580 667 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS FINANCIERS	4 203 576	182 645
Produits financiers de participations	4 015 358	2 601
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	149 139	159 197
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges	39 079	20 847
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	4 784 243	3 037 166
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 620 860	188 083
Intérêts et charges assimilées	2 163 383	2 849 083
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	-580 667	-2 854 521

Les produits financiers de participations se répartissent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant
- Dividendes Groupe	4 000 000
- Dividendes Hors Groupe	
TOTAL	4 000 000

Sociétés concernées	Dividendes reçus
ERIC AFFLELOU	4 000 000

8.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 966 732 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 395 520	4 492 666
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	250	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 330 908	3 989 319
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 064 362	503 347
CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 428 788	7 946 732
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	267 173	104 113
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 733 632	4 601 070
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	427 983	3 241 549
RESULTAT EXCEPTIONNEL	966 732	-3 454 066

Les charges et les produits des éléments d'actif cédés s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Valeur brute	Valeur Nette Comptable	Prix de Cession	Résultat de cession
Cessions d'immobilisations corporelles	2 795 805	776 636	-813 537	36 725
Cessions d'immobilisations incorporelles	4 566 933	4 499 770	-4 517 371	17 601
Cessions d'immobilisations financières				0
Mises au rebut Immobilisations incorporelles	3 179 279	3 177 388	0	0
Mises au rebut Immobilisations corporelles	2 103 032	275 296	0	0
TOTAL	12 645 049	8 729 090	-5 330 908	54 326

8.5 Impôt sur les bénéfices

La société L'OPTICIEN AFFLELOU est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société AFFLELOU .

8.5.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

Résultats	Résultat comptable avant impôt	Réintégrations et déductions	Report déficitaire à imputer IS	Résultat fiscal	Montant de l'impôt théorique	Dû	Résultat net après impôt
TOTAL	-3 735 718	-3 054 630		-6 790 348			-3 735 718

Exercice 2024		
Résultat comptable de l'exercice		-3 735 718
1. Réintégrations fiscales		5 583 377
2. Déductions fiscales		-8 638 007
Détermination du résultat fiscal	BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		-6 790 348
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
RESULTAT FISCAL		-6 790 348

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

8.5.2 Incidence sur le résultat de l'application des dispositions fiscales

Impact sur le résultat de l'exercice	Exercice 2024
Résultat de l'exercice	-3 735 718
- Impôt sur le bénéfice	
- Crédits d'impôts	
• Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
• Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	
• Crédit d'impôt famille	
• Réduction d'impôt en faveur du mécénat	
• Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
• Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
• Autres imputations	
Résultat avant impôt (ou crédit d'impôt)	-3 735 718
+ Dotations de l'exercice aux provisions réglementées	
- Reprises de l'exercice sur provisions réglementées	
Variation des provisions réglementées : - amortissements dérogatoires	
Résultat hors dispositions fiscales	-3 735 718

9. INFORMATIONS DIVERSES

9.1 Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2024, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2024	Effectif
Cadres	107
Agents de maîtrise	129
Employés	147
Apprentis	37
Stagiaires	
Autres	
TOTAL	420

9.2 Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société SAS AFFLELOU 1B Place de la defense 92400 COURBEVOIE - FRANCE.

9.3 Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	% de détention	Capital détenu	Capitaux propres y compris résultat	Résultat Net
<u>Filiales (plus de 50%)</u>				
APLUS	100%	24 887	541 602	99 112
ERIC AFFLELOU	100%	40 000	809 737	466 642

9.4 Engagements financiers

9.4.1 Engagements donnés

Loyer

Au 31 juillet 2024, le montant des engagements donnés pour les loyers est de 19.838.328€.

Prêts

Au 31 juillet 2024, le montant du crédit vendeur pour l'acquisition des titres APLUS et Eric Afflelou est de 7.104.396 €.

9.4.2 Engagements reçus

Obligations convertibles

Le montant des engagements reçus pour les obligations convertibles est de 8.945.002 €

Crédits vendeurs

Le montant des engagements reçus pour les crédits vendeurs est de 153.107 €

9.5. Engagements sur le personnel

9.5.1 Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Le montant des indemnités de départ à la retraite s'élève à 554.785 euros.

L'OPTICIEN AFFLELOU

Société par actions simplifiée au capital de 16.408.734 €
Siège social : Tour TRINITY – 1Bis Esplanade de la Défense
92400 Courbevoie

514 266 675 R.C.S. Nanterre

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par la loi, les règlements et les statuts.

ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE

L'exercice écoulé dont nous soumettons aujourd'hui les comptes à votre approbation a eu une durée de 12 mois ayant couvert la période du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024.

Début 2023, notre société réduit son portefeuille de magasins. Il représentait 93 magasins au 31 juillet 2022, à la suite du rachat de deux portefeuilles de 20 magasins (12 en Normandie et 8 magasins dans la région bordelaise). Néanmoins, dans certaines situations, nous visons à conserver en propre certains magasins, notamment lorsqu'ils ont comme dans les zones touristiques, un poids important sur l'image de la marque ALAIN AFFLELOU, ou s'ils se situent dans des zones de chalandise importante comme les grands centres commerciaux ou les rues principales des grandes villes.

En conséquence, le portefeuille de magasins a été ramené à 63 magasins au 31 juillet 2024 après une première réduction à 76 au 31 juillet 2023.

Notre société a généré au cours de cet exercice, au titre de l'exploitation de ses points de vente, un chiffre d'affaires de 70.261 k€. Compte tenu des reprises sur dépréciations provisions et transfert de charges et des autres produits, nos produits d'exploitation se sont élevés à 71.533 k€.

Le total des charges d'exploitation ressort à 75.655 k€ laissant apparaître un résultat d'exploitation déficitaire de 4.122 k€.

Compte tenu des produits financiers d'un montant de 4.204 k€ et de charges financières d'un montant de 4.784 k€ le résultat financier est déficitaire de 581 k€.

Le résultat courant avant impôts est déficitaire à hauteur de 4.702 k€
Après comptabilisation d'un résultat exceptionnel de 967 k€, le résultat net comptable de l'exercice se solde par une perte de 3.736 k€.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

		Exercice 01/08/2023 au 31/07/2024 (12 mois)	Exercice 01/08/2022 au 31/07/2023 (12 mois)
Chiffre d'affaires	€	70.260.697	71.737.558
Produits d'exploitation	€	71.533.287	73.289.605
Charges d'exploitation	€	75.655.069	77.207.746
Résultat d'exploitation	€	(4.121.781)	(3.918.140)
Résultat financier	€	(580.667)	(2.854.520)
Résultat courant avant impôts	€	(4.702.449)	(6.772.661)
Résultat exceptionnel	€	966.731	(3.454.066)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	€	-	-
Impôts sur les sociétés	€	-	-
Résultat net	€	(3.735.717)	(10.226.727)

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement méritant d'être signalé n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi le présent rapport.

EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous poursuivons nos efforts pour maintenir sinon accroître notre développement et mettre en place les stratégies et les outils qui nous permettront, nous l'espérons, d'y parvenir.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

PRISE DE PARTICIPATION OU DE CONTROLE AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous rappelons, qu'au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a pris aucune participation ni le contrôle d'aucune société.

FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société, contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

100% du capital de la société **A+**, société par actions simplifiée au capital de 24.887 € dont le siège social est à Bordeaux (33000) 60 rue de la Porte Dijeaux et immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 453 248 064.

100% du capital de la société **ERIC AFFLELOU**, société par actions simplifiée au capital de 40.000 € dont le siège social est à Bordeaux (33000) 60 rue de la Porte Dijeaux et immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 338 864 648.

CESSION DE PARTICIPATIONS ET DE CONTROLE

Nous vous rappelons, qu'au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a cédé aucune participation ni le contrôle d'aucune société.

ACTIVITE DES FILIALES**A +**

Nous vous rappelons que notre filiale exploite des points de vente à l enseigne Alain Afflelou dans l agglomération bordelaise.

Les principales données comptables du compte de résultat de la société A+ pour l'exercice clos le 31 juillet 2024 d'une durée de 12 mois, sont les suivantes :

* Chiffre d'affaires HT :	1.242k€
* Résultat d'exploitation :	124k€
* Résultat courant avant impôts :	132k€
* Impôt sur les bénéfices :	(33)k€
* Résultat de l'exercice :	99k€

ERIC AFFLELOU

Nous vous rappelons que notre filiale exploite des points de vente à l enseigne Alain Afflelou dans l agglomération bordelaise.

Les principales données comptables du compte de résultat de la société ERIC AFFLELOU pour l'exercice clos le 31 juillet 2023 d'une durée de 12 mois, sont les suivantes :

* Chiffre d'affaires HT :	8.815k€
* Résultat d'exploitation :	693k€
* Résultat courant avant impôts :	622k€
* Impôt sur les bénéfices :	(156) k€
* Résultat de l'exercice :	467k€

AFFECTATION DU RESULTAT - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'exercice clos le 31 juillet 2024 laisse apparaître une perte de 3.735.717 € que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte « report à nouveau ».

Nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 5.233 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt au taux de droit commun, supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 1.308€.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de Commerce, les informations concernant les délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture de l'exercice clos le 31 juillet 2024, sont ci-après présentées, suivant les modalités définies par l'article D 441-4, I du Code de Commerce :

	Article D. 441.I-1° : Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441.I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	909					233	9573					1298
Montant total des factures concernées <i>(préciser HT ou TTC)</i>	-6.973.324 HT	- 174.806 HT	36.246 HT	109.10 5 HT	38.650 HT	9.195 HT	1.999.466 HT	316 464 HT	16.65 6 HT	37.70 5 HT	109.7 96 HT	480.620 HT
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice <i>(préciser HT ou TTC)</i>	-14.40%	-0.36%	0.07%	0.23%	0.08%	0.02%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice <i>(préciser HT ou TTC)</i>							2.85%	0.45%	0.02%	0.05%	0.16%	0.68%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues <i>(préciser HT ou TTC)</i>												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441.6 ou article L.443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : 30 à 45 jours ☐ Délais légaux : (préciser)						☒ Délais contractuels : 30 à 45 jours fin de mois ☐ Délais légaux : (préciser)					

SITUATION DES MANDATS DU PRESIDENT ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous précisons qu'aucun mandat de Président ou de commissaires aux comptes n'est arrivé à expiration.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous allons vous donner lecture du rapport du Président sur les conventions visées aux articles L227-10 et suivants du Code de commerce.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de vos Commissaires aux comptes.

*
* *

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent nos propositions ci-dessus, dont nous espérons qu'elles recevront votre approbation.

DocuSigned by:

5B0BF36402F8430...
Le Président